



Édito

Le mouvement social que connaît la France en ce moment agrège des motifs de colère différents. Mais il est traversé par des revendications communes contre les inégalités et l'injustice sociale, le mépris manifesté par le gouvernement envers les citoyens et les organisations syndicales.

L'opinion publique continue à soutenir la contestation sociale tandis que le gouvernement refuse toujours de prendre des mesures fortes sur le pouvoir d'achat et la fiscalité. A l'Education, la porte du Ministre demeure toujours fermée.

La Fonction publique est menacée de faire les frais des quelques concessions faites sur l'annulation de taxes par une amplification des suppressions de postes déjà prévues. En effet, le Sénat n'a pas hésité, cette semaine, à alourdir l'ardoise pour le second degré en passant de 2650 suppressions de postes à 2950, en supprimant à nouveau 20% des postes aux concours et en votant le passage d'un à trois jours de carence...

Les lycéens se sont mobilisés contre les réformes du bac et du lycée, Parcours sup' et le tri social, le service national universel, rejoignant ainsi les revendications exprimées depuis plusieurs mois par le SNES FSU. Ils se heurtent à un Ministre de l'Education inflexible, jouant même la provocation en disant que ses réformes sont plébiscitées... Par son refus d'engager tout dialogue, ses propos provocateurs et son traitement uniquement sécuritaire de la situation, le Ministre de l'Education Nationale porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle : il y a urgence à écouter et entendre les revendications des élèves et des personnels.

La répression policière doit cesser. Le SNES-FSU ne cautionne évidemment pas les atteintes aux biens et aux personnes. Le SNES-FSU condamne la violence, mais refuse qu'elle soit instrumentalisée pour empêcher des jeunes d'exprimer leur opposition légitime à des réformes qui vont accroître les inégalités.

Le SNES-FSU a déposé un préavis de grève courant jusqu'aux congés de Noël afin de permettre aux collègues d'accompagner les élèves qui manifestent pour veiller à leur sécurité.

NICE C-DIS

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



SPÉCIAL STAGIAIRES n°3



Suppl. n° 7 au NICE SNES 250 de octobre 2018
Nice, le 21 décembre 2018

SOMMAIRE

- P. 1 Edito
- P. 2 Elections : victoire incontestable du SNES et de la FSU
- P. 3 La phase inter académique des mutations
- P. 4 Pour nous contacter, adhésion 2018-2019
- Annexe 1 : bulletin d'adhésion

POUR NOUS CONTACTER :

appelez au n° de téléphone suivant 04 97 11 81 53 ou contactez-nous par mail à l'adresse s3nic@snes.edu

Et dans nos locaux :

- à Toulon, les lundis de 14h30 à 17h30, les mercredis de 14h30 à 17h30, les jeudis de 14h à 17h et les vendredis de 16h à 19h.

- à Nice, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis toute la journée de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

A l'ESPE George V à Nice, les lundis et jeudis de 12h à 14h.

ADHÉSION 2018-2019

Chaque année près de 60 000 collègues choisissent, en adhérant, de participer à l'action du SNES-FSU. L'année dernière, ce sont plus de 66% des stagiaires de l'académie qui avaient choisi d'adhérer aux valeurs du SNES-FSU. Ces cotisations sont l'unique source de financement de notre syndicat. C'est aussi l'assurance de son indépendance.

Le SNES-FSU continuera d'être à la pointe du combat et d'être le porte parole de la profession : lutte contre les suppressions de postes, revendications salariales (augmentation du point d'indice, refonte de la grille indiciaire)...

Toute l'année, nos élus dans les différentes instances (CAPA, CA d'établissement, etc...) veillent à ce que les droits de chacun ne soient pas bafoués. C'est par la défense des garanties collectives que les droits individuels seront respectés.

Vous trouverez dans cet envoi un bulletin d'adhésion. Si vous êtes déjà adhérent(e) au SNES-FSU, remettez-le à un de vos collègues. La cotisation syndicale peut être réglée en 6 prélèvements. Les 2/3 de son montant (119 euros pour les certifiés, CPE et 140 euros pour les agrégés) sont déductibles des impôts si bien que la cotisation ne revient, en réalité, qu'à une quarantaine d'euros.

En adhérant au SNES-FSU, vous choisissez de soutenir une démarche collective de défense de l'Ecole et de ses personnels.

2/ ÉLECTIONS : VICTOIRE INCONTESTABLE DU SNES ET DE LA FSU !

a. **Pour les élections à l'ESPE** de mi novembre, la FSU et le SNES confortent leur représentativité, ils recueillent plus de 70% des voix.

Malgré l'absence de concertation, une date imposée qui ne correspondait pas à une présence effective des stagiaires sur les sites, les étudiants et les stagiaires ne s'y sont pas trompés, **la liste SNES-FSU a progressé et a recueilli 71% des voix. Elle occupe désormais 3 sièges sur 4 au Conseil d'Ecole de l'ESPE.**

b. **Elections professionnelles :**

Dans un contexte social particulier et en dépit des difficultés imposées aux électrices et aux électeurs pour exercer leur droit de vote (complexité et pannes à répétition), la profession a choisi de renforcer le SNES-FSU et la FSU.

- Au Comité Technique Académique (CTA), la FSU gagne 1 121 voix et progresse de près de 4 points à 44,63 %. Elle conforte ses 5 sièges sur 10 et distance de près de 30 points le 2e.

- Au CTSD des Alpes-Maritimes la FSU occupe 7 sièges (+1) sur 10 et 5 sur 10 dans le Var.

- **Pour la CAPA des certifiés, le SNES-FSU gagne 2 sièges (11 sur 19) et obtient 50,74% des voix (+ 4%).**

- Pour la CAPA des agrégés, le SNES-FSU gagne 1 siège (7 sur 10) et obtient 56,10 % des voix (+ 2,5 %).

Sur l'ensemble des scrutins le SNES-FSU obtient 50,17 % des voix et distance de 33,5 pts le 2e.

Le SNES-FSU remercie la profession pour cette confiance amplifiée et continuera à porter haut les couleurs de l'Ecole et de ses personnels.

3/ LA PHASE INTER-ACADÉMIQUE DES MUTATIONS.

Les stagiaires de l'académie ont été très nombreux à assister aux différentes réunions organisées par le SNES-FSU et/ou à se rendre dans nos locaux à Nice et à Toulon pour rencontrer les élus SNES-FSU afin d'obtenir des informations fiables et des conseils avisés sur les opérations d'affectations.

Ils peuvent toujours compter sur nos permanences quasi quotidiennes et sur les conseils de nos élus dans nos locaux et au 04 97 11 81 53 ou s3nic@snes.edu

Vous avez renvoyé, il y a peu, la confirmation de vos vœux au rectorat, accompagnée de toutes les pièces justificatives et d'éventuelles modifications.

Il est indispensable maintenant de nous faire parvenir un double de votre dossier et de ses pièces justificatives.

En effet, aucune pièce manquante ne vous sera réclamée par l'administration, d'où l'intérêt de ce double pour vérification et pour que nous puissions intervenir et vous contacter en cas de problème.

N'oubliez pas de nous renvoyer aussi la fiche syndicale (PJ dans notre dernier mail aux adhérents, fiche bleue p. 21 du suppl. MUTATIONS de l'U.S. ou à télécharger sur le site du SNES-FSU) accompagnée du double de votre dossier et de votre bulletin d'adhésion.

C'est un outil précieux et indispensable pour permettre le travail et l'efficacité de vos commissaires paritaires.

Le choix des valeurs et de l'efficacité : le SNES-FSU est le seul syndicat présent dans toutes les différentes commissions paritaires qui examinent, entre autres, les différentes phases du mouvement, et ce dans toutes les disciplines, tous les corps (agrégés, certifiés, CPE, ...), au niveau académique comme au niveau national.

Les dates à retenir des opérations du mouvement inter-académique :

Du 14 au 17 janvier : consultation des vœux et barèmes, sur SIAM, via I-prof.

Etape importante : il convient d'avertir immédiatement le SNES-FSU pour toute réclamation ou interrogation suite à cette consultation.

Pour les certifiés et agrégés :

22 janvier : groupes de travail « situations liées au handicap »

23 janvier : groupes de travail « vœux et barèmes »

Pour les CPE et PSYEN :

24 janvier : groupes de travail « situations liées au handicap » et "vœux et barèmes"

Résultats prévus à partir du 26 février 2019. Consultez le site national www.snes.edu pour l'ordre de passage des disciplines.